

Préavis municipal no 04/2025

Demande de crédit pour la réfection et l'assainissement du mur de soutènement "aux Omballes" (route de Fenil)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'un montant de CHF 824'000.00 TTC pour la réfection et l'assainissement du mur de soutènement situé le long de la route de Fenil, au lieu-dit « les Omballes ».

2. Descriptif général

Les travaux de confortation à entreprendre sur le mur de soutènement font suite à des dommages constatés en décembre 2023. En effet, un tirant d'ancrage s'est rompu et un clou est ressorti du mur sur une longueur d'environ 50 cm. Le parement du mur présente un état de dégradation visuelle avancé, avec de nombreuses fissures ouvertes.

Il convient de noter que le mauvais état sanitaire du mur n'est pas récent ; des mesures de surveillance par des contrôles d'ouverture de fissures sont en place depuis l'an 2000.

La carte des dangers naturels indique également que la parcelle concernée se trouve dans une zone de glissement de terrain permanent d'intensité moyenne.



Situation générale

Suite aux dégâts constatés, la Commune a confié la supervision des travaux de confortation d'urgence au bureau MCR et Associés Ingénieurs civils Sàrl qui est déjà en charge du suivi de la zone et de l'ouvrage afin de prévenir tout risque d'aggravation de la situation. Des mesures de soutènement provisoires ont été mises en place, utilisant des béquilles d'appui stabilisées sur des blocs de béton préfabriqués.

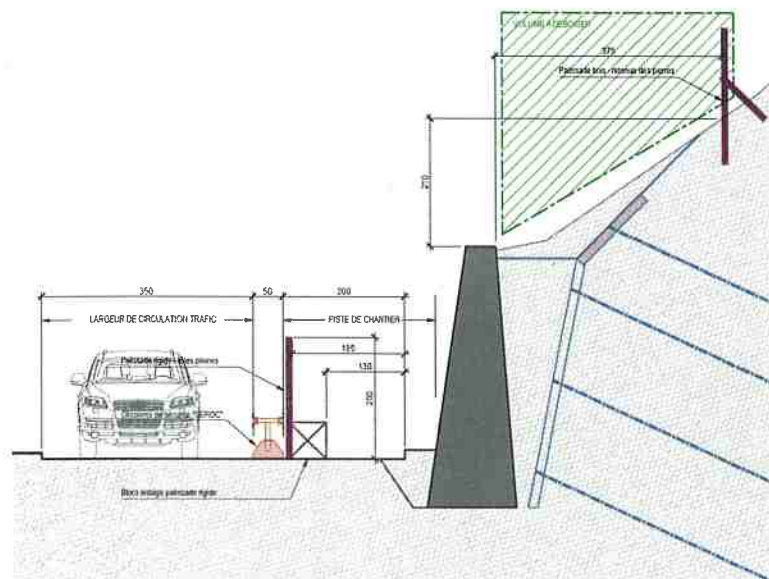


Sécurisation et étayage d'urgence réalisé fin 2023

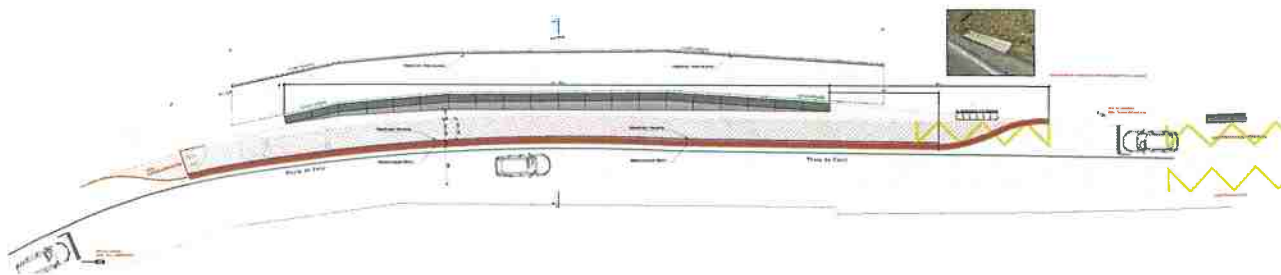
L'analyse de l'état sanitaire du mur révèle que le faïençage visible est dû à des réactions alcali-granulat (RAG), un phénomène de dégradation endogènes aux bétons. L'état de dégradation du mur est avancé, impactant significativement la cohésion du béton et ses propriétés mécaniques. En conclusion, il est évident que l'ouvrage approche de la fin de sa durée de service, et un remplacement doit être planifié.

Il convient de souligner que le mur visé par le présent préavis est le seul le long de la route de Fenil à être cloué et à se situer en zone de glissement. Par conséquent, les observations formulées ci-dessus lui sont spécifiquement applicables, même si l'état sanitaire d'autres murs de soutènement n'est pas beaucoup plus favorable. Toutefois, ces derniers ne présentent pas du tout le même comportement statique.

Etant donné la configuration des lieux, les travaux envisagés nécessiteront la fermeture d'une voie de circulation. Une largeur de passage libre d'au moins 3.50 m sera exigée, et des feux de circulation seront mis en place pour réguler le trafic, avec télécommande pour les bus VMCV. L'arrêt de bus existant, situé dans l'emprise du chantier, sera déplacé à l'amont, en face de l'arrêt montant.



Coupe de principe gestion de la circulation pendant les travaux



Gestion de la circulation pendant les travaux

Les travaux consisteront en la démolition complète du mur de soutènement et sa reconstruction. Une paroi clouée sera réalisée en parallèle de la démolition pour garantir la stabilité du terrain et contenir la poussée des terres à l'amont. Cette paroi clouée sera définitive.

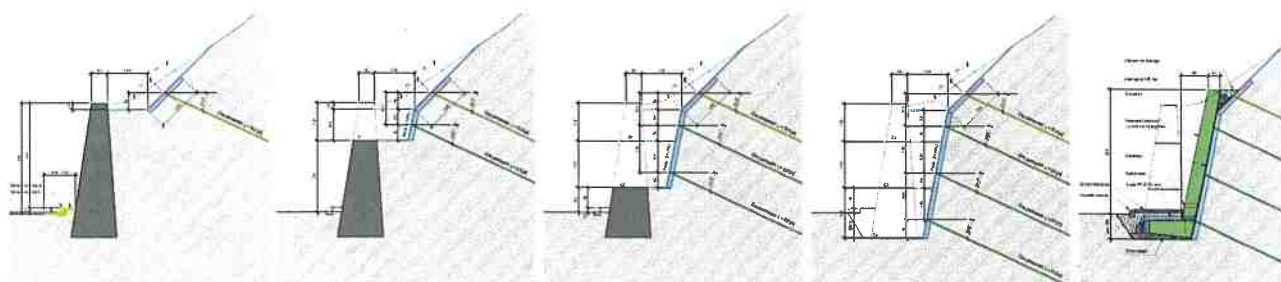


Illustration des étapes de réalisation

Les informations provenant de l'exécution de la première rangée de clous permettront au bureau de géotechnique ABAGEOL d'adapter et d'optimiser les étapes suivantes.

La configuration du site impose à l'entreprise de tenir compte des limitations de surface et d'emprise au sol pour l'installation de chantier, ainsi que du travail en hauteur (environ 4 mètres au-dessus du niveau de la route). Des dispositions de protection seront également prises pour sécuriser la voie de circulation longeant le chantier.

Les contraintes environnementales seront respectées, et la récupération des eaux de sciages et de carottages sera garantie.

La zone sécurisée de passage (trottoir) au pied du mur de soutènement existant sera démolie lors de la phase des installations de chantier afin d'augmenter la largeur disponible et de permettre la démolition des fondations existantes.

Les travaux de maçonnerie comprendront la reconstruction d'un parement en béton armé d'une épaisseur constante de 40 cm. Pour limiter la fissuration et assurer la pérennisation de l'ouvrage, des joints de dilatation seront réalisés avec un espacement moyen de 5 mètres. Des bandes d'étanchéité seront mises en œuvre pour garantir l'étanchéité de ces joints.

Le béton utilisé sera résistant aux attaques significatives des sels de déverglaçage et à la RAG.

Le nouveau mur en béton armé sera séparé de la paroi clouée définitive par une natte drainante pour capter les eaux souterraines à l'amont. Les eaux collectées seront dirigées vers des collecteurs de décharge situés au-dessus de la fondation. Un drainage sera également installé en tête de mur pour récupérer les eaux de ruissellement en surface.

Toutes les eaux des drainages seront canalisées vers le collecteur communal des eaux claires sur la route de Fenil, via une chambre de contrôle existante.

3. Aspect sécuritaire

Une signalisation de chantier sera mise en place et adaptée à l'évolution du chantier. Des feux de circulation seront prévus pour gérer la circulation.

Des mesures de sécurité seront prises pour la circulation des véhicules et des piétons, avec un trottoir conservé.

Tous les égards seront pris envers le voisinage pendant l'exécution des travaux, en veillant à ne pas empiéter sur les terrains privés.

Le nettoyage de la route sera effectué régulièrement pour assurer sa propreté et sa praticabilité.

4. Aspect financier

Un mandat d'étude a été confié au bureau d'ingénieurs MCR & Associés Sàrl, en collaboration avec un ingénieur géotechnicien, pour la préparation de ce projet, prenant en compte la problématique de la zone de glissement.

Conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), une demande d'offres pour les travaux de l'entreprise de génie civil a été réalisée en procédure sur invitation.

Pour les travaux spéciaux (ancrages et paroi clouée) et les autres prestations, les procédures de gré-à-gré et de gré-à-gré comparatif ont été suivies.

Sur la base des offres rentrées et de devis pour les autres montants, les coûts sont les suivants (arrondis au millier supérieur) :

Travaux généraux

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	413'000.00
Divers et imprévus 10 % (arrondis)	CHF	41'000.00
Travaux spéciaux	CHF	184'000.00
Divers et imprévus 10 % (arrondis)	CHF	18'000.00
Plantations compensatoires	CHF	<u>10'000.00</u>
Total travaux généraux HT	CHF	666'000.00

Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil – Phase étude	CHF	19'000.00
Honoraires géotechnicien – Phase étude	CHF	22'000.00
Honoraires ingénieur civil – Phase exécution	CHF	36'000.00
Honoraires géotechnicien – Phase exécution	CHF	6'000.00
Honoraires géomètre	CHF	10'000.00
Frais de reproduction et administratifs	CHF	<u>3'000.00</u>
Total honoraires et frais HT	CHF	96'000.00

Récapitulation des coûts

Travaux généraux	CHF	666'000.00
Honoraires et frais	CHF	<u>96'000.00</u>
Montant total HT	CHF	762'000.00
TVA 8.1 % (arrondi)	CHF	62'000.00
Montant total TTC arrondi	CHF	<u>824'000.00</u>

Ce montant sera amorti sur une durée de **20 ans**, conformément aux règles fixées par le règlement sur la comptabilité des communes (durée spécifique imposée dès le 1^{er} janvier 2024 en prévision de l'introduction échelonnée du nouveau modèle comptable MCH2).

5. Planification

Mai 2025	Mise à l'enquête publique
Juin 2025	Décision sur la demande de crédit par le Conseil communal
Septembre 2025	Début des travaux
Durée des travaux	Environ 4 mois

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 824'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 824'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre



Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.03.2025		2'200'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y c. le présent préavis)	21'806'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 473'302.78	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.12.2024	16'408'258.31	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'925'238.91
Solde au plafond		17'874'761.09